



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
24 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Yves LE ROUX, Mme Cécile BREGEON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Laetitia COUR, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Samuel TRAVERS, M. Grégory FONTENEAU, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

7 excusés :

M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
Mme Pascale MACOURS ayant donné pouvoir à Mme Laetitia COUR
M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUÉNIOT
Mme Florence STABLO ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND
Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN-RENAULT et Mme Leslie SALIOT

Date d'affichage :

Date de convocation : le 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

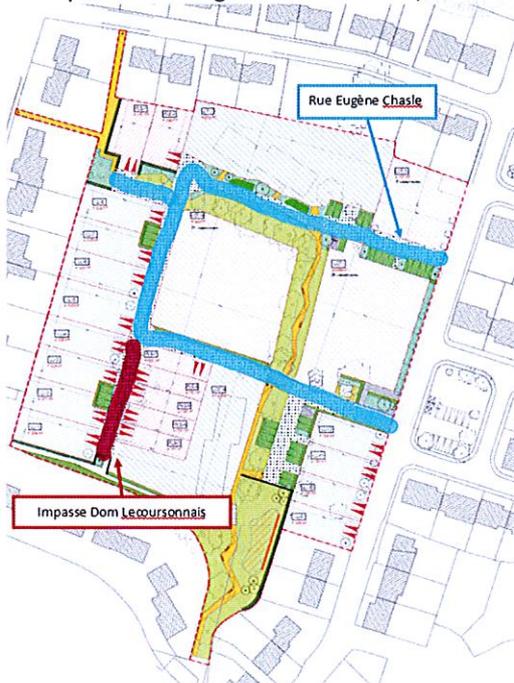
2022_10_24_03

Nomenclature : 3.5

ANNULE ET REMPLACE délibération n°2022-09-12-07 - Dénomination des rues quartier Eugène Chasle

Rapporteur : M. Yves LE ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan d'aménagement ci-dessous,



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Considérant qu'il s'avère nécessaire dans le cadre de la densification de la résidence Eugène Chasle de réattribuer les noms de voies existantes aux nouvelles voies créées,

Considérant que le nouvel aménagement du quartier et le nouvel adressage impliquent de modifier l'adressage de certains bâtis existants, à savoir les 2 immeubles non détruits appartenant à Néotoa et les maisons situées sur le côté droit de la rue Pierre Morel, les plaques de numérotation pour les maisons et immeubles impactés par ce changement de numéro imposé seront fournies gratuitement et exceptionnellement aux propriétaires de la rue Pierre Morel concernés et à Néotoa.

À la suite d'erreurs de numérotation des parcelles constatées dans la délibération n°2022-09-12-07 du 12 septembre 2022, il est proposé d'annuler et remplacer la délibération du conseil du 12 septembre 2022 par la présente délibération qui ne porte que sur la dénomination des rues de l'opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **décide de dénommer les rues fluorées au plan annexé à la présente délibération :**
 - **en orange : rue Eugène Chasle**
 - **en rose : impasse Dom Lecoursonnais**
- **charge M. le Maire de tenir informés de cette nouvelle dénomination de voies, les riverains, les services de La Poste, les services fiscaux, le service du cadastre, ainsi que les services publics pouvant être concernés.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh